

# UE REACH "Liste Candidate" des substances présentes dans les articles

**Obligation d'information sur les substances concernées par le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006, au sujet de l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - REACH)**

L'article 33 (1) du règlement REACH oblige les fournisseurs d'articles à transmettre aux destinataires de ces articles, des informations suffisantes dont ils disposent, pour permettre une utilisation sûre de l'article. Ces informations doivent au minimum comporter le nom de la "substance extrêmement préoccupante" (SVHC) mentionnée dans la liste candidate<sup>1</sup> et présente dans l'article dans une concentration au-dessus de 0.1% masse/masse.

Afin de vous fournir des informations exhaustives sur une présence éventuelle, dans une concentration supérieure à 0.1% masse/masse, de substances extrêmement préoccupantes contenues dans la liste candidate<sup>1,2</sup>, dans les articles et leurs emballages que nous commercialisons, Sony doit obtenir ces informations de ses fournisseurs.

**Vous trouverez dans le tableau ci-après, des informations spécifiques pour chaque grande catégorie de produits concernant les substances extrêmement préoccupantes de la liste candidate<sup>1,2</sup> contenues dans les produits Sony mis sur le marché Européen:**

	information actuellement disponible concernant les Substances Extrêmement Préoccupantes (SVHC), inscrites sur la dernière liste <sup>1,2</sup> REACH des substances candidates:
<b>Produits de Diffusion Broadcast, Entreprises et Professionnels</b> Ex. Audio et Vidéo de Diffusion et de Transmission, projecteurs, écrans de diffusion publique, sécurité vidéo, caméras industrielles, vidéoconférences, photographie digitale, médical, stockage informatique, solutions de fabrication	Il se peut que les câbles, pièces en caoutchouc et petites pièces en plastique contiennent du <b>DEHP, DBP, BBP, Dihexyl phthalate</b>  Il se peut que les câbles composites optiques des caméras vidéo professionnelles contiennent du <b>DHNUP</b>  Il se peut que les batteries lithium contiennent de l' <b>EGDME<sup>3</sup></b> <b>Trioxyde de plomb et de titane</b> peut être contenu dans les écrans à affichage fluorescent sous vide
<b>TV et Vidéo Projecteurs domestiques</b>	Il se peut que les câbles, pièces en caoutchouc et petites pièces en plastique contiennent du <b>DEHP, DBP, BBP, Dihexyl phthalate</b>
<b>VAIO® Informatique</b>	
<b>PlayStation®</b>	
<b>Imagerie Digitale</b> Caméras digitales, caméscopes, cadres photos, imprimantes, livres électroniques	Il se peut que les piles lithium contiennent de l' <b>EGDME<sup>3</sup></b>

<sup>1</sup> Conformément aux exigences présentées dans l'article 57 et à l'article 59(1) du Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, tels que publiés au 28 octobre 2008 et amendés les 13 janvier 2010, 30 mars 2010, 18 juin 2010, 15 décembre 2010, 20 juin 2011, 19 décembre 2011, 18 juin 2012, 19 décembre 2012, 20 juin 2013, 16 décembre 2013, 16 juin 2014, le 17 décembre 2014, le 15 juin 2015, le 17 décembre 2015, 20 juin 2016, 12 janvier 2017, 7 juillet 2017, 15 janvier 2018, 27 juin 2018, 15 janvier 2019, 16 juillet 2019, le 16 janvier 2020, 25 juin 2020, 19 janvier 2021 et 8 juillet 2021, ayant une concentration supérieure à 0,1% masse/masse (w/w). Consulter le site de l'ECHA (European Chemicals Agency): <http://echa.europa.eu/>.

<sup>2</sup> Certains composants dans le produit sont susceptibles d'utiliser du plomb dans des Applications Exemptées, selon la Directive n° 2011/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 08 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte) (Directive RoHS II).

<sup>3</sup> EGDME n'est pas contenu dans les batteries lithium-ion ou les batteries lithium polymère en concentration supérieure à 0,1%.

<b>Audio</b> Audio maison, voiture, mobile, casques - écouteurs	<b>Trioxyde de plomb et de titane</b> peut être contenu dans les écrans à affichage fluorescent sous vide
<b>Vidéo</b> Lecteurs Blu-ray, DVD et Home cinéma	
<b>Accessoires</b> Accessoires caméscopes, accessoires audio personnelle, enregistreurs DVD, périphériques PC	
<b>Lecteur-graveur Externe</b> 2.5" lecteur HD, lecteur-graveur AIT	
<b>Lecteur-graveur interne en Bulk</b> (sans marque constructeur) Lecteur/graveur interne DVD et lecteur interne Blu-ray vendus séparément, lecteur-graveur AIT	Il se peut que les câbles, pièces en caoutchouc et petites pièces en plastique contiennent du <b>DEHP, DBP, BBP, Dihexyl phthalate</b>
<b>Supports d'Enregistrement</b> Bande d'enregistrement, disque (Blu-ray, DVD, CD, disquette)	<b>Aucune</b> Substance Extrêmement préoccupante (SVHC) inscrite à la dernière Liste Candidate <sup>1</sup> dépassant les 0.1% par article masse/masse n'est contenue dans cette catégorie de produits
<b>Support Mémoire</b> Memory Stick, SD, USB FD	
<b>Support de sauvegarde</b>	
<b>Batteries</b>	Il se peut que les batteries lithium contiennent de l' <b>EGDME<sup>3</sup></b>
<b>Xperia™ smartphones and tablettes</b>	Il se peut que les batteries polymère lithium Ion contiennent du <b>1,3-Propanesultone</b>

**DEHP:** Bis(2-ethylhexyl) phthalate, Di(ethylhexyl) phthalate,  
CAS No. 117-81-7; EC No. 204-211-0

**DBP:** Dibutyl phthalate  
CAS No. 84-74-2; EC No. 201-557-4

**BBP:** Benzyl butyl phthalate  
CAS No. 85-68-7; EC No. 201-622-7

**Dihexyl phthalate:**  
CAS No. 84-75-3; EC No. 201-559-5

**EGDME:** 1,2-dimethoxyethane, ethylene glycol dimethyl ether;  
CAS No. 110-71-4; EC No. 203-794-9

**DHNUP:** 1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C7-11-branched and linear alkyl esters;  
CAS No. 68515-42-4; EC No. 271-084-6

**Plomb:** CAS No. 7439-92-1; EC No 231-100-4

**Trioxyde de plomb et de titane:** CAS No. 12060-00-3; EC No. 235-038-9

**1,3-Propanesultone:** CAS No. 1120-71-4; EC No. 214-317-9

Au-delà de son engagement envers REACH, Sony est une entreprise responsable qui prend en compte l'impact de ses opérations et de ses produits. Vous pouvez ainsi consulter notre rapport sociétal et environnemental (Sustainability Report): [http://www.sony.net/SonyInfo/csr\\_report/environment/](http://www.sony.net/SonyInfo/csr_report/environment/).

L'approche responsable de Sony en matière de gestion des produits chimiques est détaillée dans le dossier intitulé "*Sony's Management of Chemical Substances in Products*". Depuis 2002, Sony a mis en place un système efficace de suivi et de contrôle des substances chimiques pour s'assurer de la conformité de ses produits à la réglementation en matière de restriction de ces substances". Au cœur de ce système, les fournisseurs de Sony sont audités périodiquement afin de s'assurer que les standards soumis aux "partenaires verts", tel que le standard Sony "SS-00259", sont bien respectés.

Le Standard Sony "SS-00259" (Pour une utilisation générale) peut être consulté sur le site <http://www.sony.net/SonyInfo/procurementinfo/ss00259/index.html>.

Sony n'achète ses composants électroniques qu'aux seuls partenaires ayant passés avec succès ces audits fournisseurs et qui ont donc été qualifiés de "partenaires verts".

Vous pouvez retrouver toute l'information sur cette gestion des substances chimiques, sur [https://www.sony.net/SonyInfo/csr/library/reports/SustainabilityReport2020\\_E.pdf#page=119](https://www.sony.net/SonyInfo/csr/library/reports/SustainabilityReport2020_E.pdf#page=119) ainsi que dans le rapport sociétal et environnemental (Sustainability Report) précédemment mentionné.